
Communiqué du Conseil fédéral de SUD éducation du 26 novembre 2015

Non à la répression au nom de l'état d'urgence, abandon des poursuites contre les 58 du 22 novembre et leurs soutiens

58 personnes ont été convoquées pour être interrogées par la police lundi et mardi pour avoir participé le 22 novembre à une initiative de solidarité avec les migrant-e-s et pour le droit au logement pour toutes et tous, alors que la manifestation avait été interdite au nom de l'état d'urgence. D'autres, venues les soutenir lors des convocations, ont été arrêtées et interrogées également. À cause de l'état d'urgence, toutes risquent des peines de prison pouvant aller jusqu'à 6 mois fermes et des amendes très élevées.

Pour la fédération SUD éducation, les terribles tueries du 13 novembre ne doivent pas servir de prétexte à une restriction des libertés publiques. Alors que les spectacles du sport de compétition et les rencontres commerciales sont autorisés, la prolongation de l'état d'urgence, les interdictions de manifester et les restrictions des droits syndicaux sont inacceptables. La répression de celles et ceux qui continuent à utiliser leur droit de manifester ne peut pas rester sans réaction massive de l'ensemble du mouvement social.

La fédération SUD éducation :

- Exige l'abandon immédiat des procédures contre les 58 personnes mises en cause suite au 22 novembre ainsi que contre leurs soutiens**
- Refuse la stratégie mise en œuvre suite aux attentats du 13 novembre pour imposer des restrictions des droits et libertés publiques**
- Réaffirme sa volonté de continuer à se mobiliser, à manifester et à faire grève pour la justice sociale, l'égalité et les libertés publiques**
- Appelle les personnels de l'éducation nationale à participer massivement aux mobilisations pour mettre un terme à la répression et aux régressions démocratiques.**